

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu les dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du 3 juillet 2020 reçue en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) ;

Considérant que l'association « AcomArtistes », reconnue d'intérêt général à portée culturelle, a pour but de donner les moyens aux artistes de toutes disciplines (peintres, sculpteurs, écrivains, poètes, musiciens, photographes/cinéastes, arts de la scène) installés sur le territoire d'exercer leurs talents en touchant un public accessible ainsi que difficilement accessible et de jouer un rôle social et économique ;

Considérant que la Communauté d'agglomération accepte d'accueillir cette association au sein de la médiathèque et du Château d'Este, à Billère, pour une exposition intitulée « Week-end révélations » et des animations permettant de faire découvrir à cette occasion le site du Château d'Este, entre culture et patrimoine.

DÉCIDE

Article 1er : La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées met gracieusement à disposition de l'association AcomArtistes (Mairie de Sendets – Rue du Centre – 64320 Sendets) des espaces de la médiathèque d'Este (3 rue de la Pléiade, 64140 Billère), pour une exposition intitulée « Week-end révélations » et des animations, les 27 et 28 avril 2024.

Article 2 : Une convention de mise à disposition gratuite de locaux est signée avec ladite association.

Pau, le 16 avril 2024

François BAYROU,
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

